



Le 24 avril 2001

Monsieur Alain Cloutier
Président de la Commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Lors de la séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Beauharnois-Salaberry, tenue le 18 avril 2001, les membres ont adopté la résolution suivante:

- **2001-04-59 : Dépôt d'un mémoire au BAPE : projet de restauration des sédiments de l'île aux Chats**

À cet effet, nous vous transmettons, sous pli, copie certifiée conforme de cette résolution.

Le mémoire vous sera transmis par courrier électronique vendredi, le 27 avril 2001, en fin de journée.

Espérant le tout à votre satisfaction, recevez, l'expression de nos salutations cordiales et distinguées.

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.

LP/lr

p.j.: résolution



M.R.C. de
Beauharnois
Salaberry

Extrait du livre des délibérations d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 18 avril 2001 à la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Résolution numéro **2001-04-59**

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE AU BAPE : PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS DE L'ÎLE AUX CHATS

ATTENDU que le projet de restauration des sédiments de l'Île aux Chats vise la protection de la qualité de l'eau avoisinant le fleuve, la protection des usages récréatifs du lac autour de l'Île, la protection de la vie aquatique et la réhabilitation de la zone des cendres de pyrite;

ATTENDU que les impacts environnementaux découlant de la réalisation du projet sur les milieux physique, naturel et humain peuvent générer des risques et (ou) des nuisances inacceptables pour le milieu d'accueil;

ATTENDU que le promoteur propose des mesures d'atténuation pour réduire ou éliminer les impacts négatifs du projet sur les milieux, ainsi que des programmes de surveillance et de suivi lors et après les travaux de construction;

ATTENDU l'orientation retenue par le Conseil de la MRC et identifiée au schéma d'aménagement révisé, comme étant « d'assurer la protection et l'amélioration des ressources naturelles du territoire régional »;

ATTENDU l'affectation régionale de l'Île aux Chats, soit de type « Conservation », destinée à la conservation de l'environnement, tel qu'identifié au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Nicole Séguin
Appuyé par M. Denis Lapointe
Et unanimement résolu

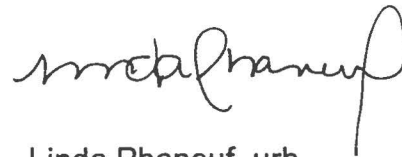
.../2

De signifier à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) l'importance pour la région du projet de restauration de l'Île aux Chats, lequel permettra d'améliorer la qualité des rives et d'encourager, par le fait même, la pratique d'activités récréatives.

De déposer lors de la deuxième partie des audiences publiques de la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un mémoire identifiant les préoccupations de la MRC de Beauharnois-Salaberry à la réalisation dudit projet, et, en présentant des recommandations visant à maximiser les impacts positifs sur le milieu récepteur.

ADOPTÉ

Copie Certifiée Conforme
À Beauharnois, Québec
Le 24 avril 2001



Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière